



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 mars 2007

**Signature de la convention de partenariat  
entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et le groupe La Poste**

Jean-Paul Bailly, Président du groupe La Poste et Philippe Van de Maele, Directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ont signé ce jour une convention pluriannuelle de partenariat permettant de renforcer la coopération entre les deux établissements.

Cette convention a ainsi pour objet de définir au plan national des modalités générales d'échanges d'informations sur les opérations conduites par l'ANRU. Elle vise, surtout, à associer les acteurs de La Poste à l'échelon local aux projets de rénovation des quartiers, en raison, à la fois, de la mission de service de proximité de La Poste, et de son rôle d'opérateur directement ou indirectement impliqué dans les projets de rénovation urbaine conduits par les collectivités territoriales et par l'ANRU.

L'ANRU et le groupe La Poste conviennent que cette convention doit servir les deux objectifs suivants :

1. conforter la présence postale dans les quartiers ouverts à la rénovation urbaine ;
2. assurer aux habitants une desserte postale de qualité en améliorant leur accessibilité.

Rappelons que La Poste est un acteur majeur de l'aménagement et de l'équilibre des territoires ainsi que du maintien du lien social. La Poste est présente dans les quartiers sensibles avec près d'un millier de points de contact et permet la distribution du courrier et des colis destinés aux habitants et aux entreprises. La Poste s'est traditionnellement impliquée dans la politique de la ville et a vu son engagement reconnu par l'Etat à travers différentes conventions dont la dernière a été signée le 11 mars 2002.

Dans ce prolongement, La Poste s'associe aujourd'hui tout naturellement avec l'ANRU créée par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003, qui vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires dans un objectif de mixité sociale et de développement durable. L'ANRU a pour rôle la mise en œuvre de ce programme national grâce à des moyens sans précédent. La mobilisation des partenaires (l'Etat, le 1% logement, l'USH -le mouvement HLM- et la Caisse des Dépôts et Consignations) et des élus va permettre de répondre à l'urgence de rénover les quartiers les plus vulnérables. Ce programme, engagé jusqu'en 2013, touchera 4 millions d'habitants pour un montant total de plus de 35 milliards d'euros.

**Contacts presse**

**Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine :**  
Frédéric Ebling  
Tel : 01 53 63 55 00  
Mail : [febling@anru.fr](mailto:febling@anru.fr)

**Groupe La Poste :**  
Virginie Gueidier  
Tel : 01 55 44 22 41  
Mail : [virginie.gueidier@laposte.fr](mailto:virginie.gueidier@laposte.fr)